

**Question de Daniel Senesael à Sophie Wilmès concernant  
la hausse de la cybercriminalité**

---

Madame la Ministre,

Les chiffres de la police belge sur l'année 2019 relatifs à la cybercriminalité témoignent d'une forte hausse – 29,2 % – par rapport à l'année 2018, laquelle témoignait déjà d'une augmentation de 18,1% vis-à-vis de l'année 2017. L'année dernière, environ 32 943 faits de criminalité informatique – soit, d'atteinte à la sécurité d'un système informatique ou à l'intégrité des données stockées – ont été observés.

Ces faits concernent en grande partie la fraude sur internet – par exemple, la fraude dans le cadre de vente et d'achats en ligne, de fausses loteries, la fraude à l'amitié, la fraude à l'identité –, dont les 24 617 cas ont été enregistrés sur l'année 2019 traduisent une augmentation de 28,2% par rapport à 2018. Notons également l'augmentation notable des faits de phishing – soit, de vol de données d'utilisateurs, en les attirant sur de faux sites web –, estimée à 80,3% de plus que 2018, pour un total de 2 365 cas.

Ces chiffres pourraient toutefois ne pas traduire l'entière réalité de la cybercriminalité en Belgique dans la mesure où, selon le Moniteur de sécurité 2018, seuls 22% des victimes d'escroquerie sur internet déclarent les faits subis. À ce sujet, Madame la Première Ministre déclarait en décembre 2019 que les chiffres relatifs à la cybercriminalité « [n'étaient] qu'une partie de l'iceberg. En effet, les entreprises ne signalent pas systématiquement avoir été victimes d'un cyberincident ou ne portent pas systématiquement plainte. »

Madame la ministre, mes questions sont les suivantes :

1. Pouvons-nous avoir vos retours sur ces chiffres ?
  
2. Depuis 2014, le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) a mené plusieurs campagnes destinées aux secteurs public et privé. En 2019, une campagne a été élaborée, mettant l'accent sur les facteurs humains du phishing. Considérant l'importante augmentation des cas de phishing sur l'année 2019 – 80,3% –, le CCB envisage-t-il de nouvelles initiatives visant à contrer cette forme de cybercriminalité ?

3. Étant donné la faible proportion de faits de cybercriminalité signalés et faisant l'objet de plaintes, le CCB entend-il mettre en place des mesures de sensibilisation relatives aux possibilités d'actions des personnes victimes de cyberincidents ?